

« OSER ÊTRE SOI JUSQUE DANS SES DERNIÈRES VOLONTÉS »

Comment préparer votre succession, en gardant la liberté d'organiser vos dernières intentions comme vous le souhaitez ? Le regard de Nicole Prieur, essayiste, psychothérapeute et philosophe.



ASTRID DI GROLALANZA

L'héritage met à l'épreuve la fratrie. Il y a les biens à partager, les maisons et appartements ou encore les objets – particulièrement les bijoux – qui sont porteurs de symboles et nous rappellent la présence de nos défunts. Beaucoup d'enfants vont chercher à se les accaparer pour retrouver la présence de celui ou celle qui n'est plus là. Se jouent les questions de reconnaissance ou non-reconnaissance, d'amour reçu ou attendu, de valeur sentimentale plus qu'économique...

De la petite cuillère en argent au château, est-il possible d'anticiper ces partages sans faire resurgir les vieux contentieux ? D'oser aussi attribuer un bien à quelqu'un d'extérieur à la famille, à une association qui soutient une cause qui nous est chère, au risque de donner le sentiment de trahir les siens ? Nicole Prieur intervient sur les questions d'argent et d'héritage dans des milieux allant de familles très précaires aux grandes fortunes. Son expérience nous éclaire sur une juste ligne à tenir.

LA VIE. Au fil des époques, notre rapport à l'héritage et à l'argent a-t-il changé ?

NICOLE PRIEUR. Jusqu'à la fin du XIX^e et le début XXI^e siècle, laisser des biens et de l'argent à ses enfants faisait partie de la fonction naturelle de la famille. Aujourd'hui, il y a une remise en cause de l'héritage, il n'est plus une injonction, ni sociale ni culturelle. C'est une option parmi d'autres. Un couple peut choisir de profiter totalement de l'argent qu'il a gagné à la sueur de son front ou le mettre de côté pour assurer ses vieux jours. Un autre donnera à ses petits-enfants ou pour une cause qui lui tient à cœur. Je constate qu'il y a dans toutes les familles, aisées ou modestes, le fantasme du déshéritage. C'est faux ! Un enfant peut perdre la part de la quotité disponible – les parents sont libres d'en disposer comme ils veulent pour faire un don ou un legs –, mais la part qui lui est due légalement ne peut pas lui être retirée (lire page 88).

L'augmentation du nombre de familles recomposées et donc d'héritiers incite-t-elle les personnes à prendre davantage leurs dispositions de leur vivant ?

N.P. La question ne se pose pas de la même manière pour un couple, s'il s'est remarié ou a recomposé sa →

« Le don ou la transmission sont le support d'une projection qui symbolise l'amour ou l'attention qu'un enfant croit avoir reçu ou non de son parent. » NICOLE PRIEUR

famille, mais les questions restent les mêmes : à qui laisser ? À qui ai-je envie ou non de donner ? C'est parfois le moment des règlements de comptes. Et en raison de la complexification des liens familiaux, les montages juridiques ne sont pas évidents. Il faut passer par un notaire, éventuellement un médiateur. Alors souvent, on préfère mettre tout ça sous le tapis.

Pourtant, vous défendez l'idée qu'il faut le faire. Quels bénéfices en attendre ?

N.P. Affronter ses propres angoisses est le meilleur moyen d'arriver à les dépasser définitivement. Plus on pense les liens, plus on se donne de chances de diminuer le risque de conflits *post mortem*, car on sera à même de s'interroger sur ce qui va être bon pour chacun de nos enfants, d'entendre leurs réactions et d'expliquer nos choix, notamment si on décide de préserver la quotité disponible, pour quelqu'un d'extérieur à la famille ou une association. Le don ou la transmission sont le support d'une projection qui symbolise l'amour ou l'attention qu'un enfant croit avoir reçu ou non de son parent. Il le charge d'une valeur symbolique qui est bien souvent plus importante que sa valeur économique. Parler de ses décisions, avec les frères et sœurs, permet de lever des malentendus. On peut entendre leurs critiques, on a le temps de se réajuster mutuellement. Cette démarche apaise et peut être même réparatrice.

À quel moment est-il bon de faire son testament ?

N.P. On peut y penser vers 60-65 ans, au moment de la retraite, quand va se poser le rapport à l'argent, avec la peur de manquer ou l'envie de profiter.

Faut-il se faire conseiller ?

N.P. En tant que parents, nous ne savons jamais si nous donnons trop ou pas assez, nous sommes pris dans des conflits de valeur. Une tierce personne, formée et en qui on a confiance, va nous aider à considérer ce qui est important dans ce que nous laissons derrière nous. En conscientisant que nous laissons une trace, en donnant l'impression que l'on ne s'en va pas complètement, notre angoisse de mort va diminuer. Et contrairement à ce que dit le vieux dicton « Quand on aime, on ne compte pas », moi je préfère dire « Plus on aime, plus on compte » ou encore « Parlons d'argent pour mieux parler d'amour ! ».

Se pose donc la question des loyautés et des trahisons, qu'il faut gérer.

Peut-on les assumer sereinement ?

N.P. Aristote disait « L'argent ce n'est pas pour seulement échanger des biens, mais pour se vouloir mutuellement du bien ». Il est important que le couple ou le parent puissent exprimer pourquoi, par exemple, ils souhaitent privilégier tel enfant. L'aiment-ils davantage parce qu'il est plus loyal, parce qu'il vient tous

les jours les voir ? Se sentent-ils redevables ? Connaissent-ils ses besoins et ceux des autres membres de la fratrie ? Y-a-t-il un enfant handicapé ou en plus grande difficulté que les autres, qui amène à introduire de l'inégalité ? Pouvoir clarifier ces points permet de rééquilibrer le système éthique de la famille. Nous savons combien le sentiment d'équité est fragile dans une fratrie, or cette équité ne s'établit ni sur de l'inégalité ni sur l'égalité. Si vous donnez deux biens ou deux fois 1000 euros à chacun, l'un trouvera que c'est trop, l'autre, pas assez. Pour qu'un enfant se sente à sa place, ses parents doivent le reconnaître différent de ses frères et sœurs ; ce qui ne veut pas dire préférence ou inégalité.

Comment se libérer du besoin de faire plaisir ou d'être équitable pour oser donner à quelqu'un d'extérieur si cela nous tient très à cœur ?

N.P. Une donation ou un legs heureux est un geste qui prend sens s'il donne cohérence à l'existence de son bienfaiteur. Je peux ainsi choisir une cause qui est essentielle ou qui me permettra de réparer le fait que j'ai toujours voulu m'engager, mais que je n'en ai pas eu le temps. Oser être soi-même dans ses dernières volontés, c'est ne pas se trahir soi-même. Il faut donc accepter de ne pas faire plaisir et être capable d'entendre de la part de l'un ou de l'autre de ses enfants : « Tu n'as pas le droit, c'est injuste. » Je saurai accueillir ces réactions, tranquillement, car je sais que je suis aligné. J'introduis du sens et de l'éthique. Si ma décision est cohérente et que je l'explique, le descendant a de grandes chances de l'accepter. Là où il peut y avoir blocage, c'est lorsqu'un enfant s'est construit sur le sentiment de n'avoir pas reçu ce qu'il attendait. Le parent aura beau expliquer, le descendant qui n'a pas travaillé psychologiquement sur cette souffrance ne pourra pas changer. Mais s'il continue à 50 ans à nourrir ce sentiment de dû et à revendiquer comme un enfant de 5 ans dit « je veux ce jouet » et que le jouet c'est la maison, ça peut tout verrouiller. Pour ne pas se perdre à attendre une évolution, il faut accepter à un moment donné la rupture pour se protéger soi-même. C'est un deuil terrible.

Ce cas est malheureusement assez fréquent. Peut-on l'éviter ?

N.P. Dans une succession, qu'il y ait deux cuillères ou deux châteaux à se partager, les processus sont strictement les mêmes. Ce qui fait la différence dans l'ampleur du drame, c'est la souffrance du manque ressenti. Ce sentiment de frustration de l'enfant qui continue à perdurer chez l'adulte, surtout s'il a grandi avec, c'est sa raison d'exister, il l'entretient inconsciemment. Nous attendons tous des choses de nos parents qu'ils n'ont pas pu donner, c'est ainsi. Quand les enfants exonèrent leurs parents et acceptent qu'ils ne soient pas des parents parfaits, ça se passe bien. ➔

INTERVIEW VÉRONIQUE DURAND ➔



À LIRE

La Famille, l'Argent, l'Amour, de Nicole Prieur, Albin Michel.
Petits règlements de comptes en famille, de Nicole Prieur, Albin Michel.
Ces trahisons qui nous libèrent, de Nicole Prieur, Pocket.
Cinq méditations sur la mort, de François Cheng, Le Livre de poche.